

PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE

Formation Diagnostic Technique Immobilier

MODULE TERMITES FOAD - V112024

Responsable Formation : M. MARTINEZ Stéphane





PUBLIC VISÉ PAR LA FORMATION ET PRÉREQUIS

● A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

L'apprenant doit être certifié au module termites.



Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap (pour toutes informations veuillez contactez le secrétariat au 04.67.50.50.58).

● LES CONDITIONS DE LA FORMATION CONTINUE :

Les conditions de la formation continue :

Formation préalable obligatoire 1 jour :

- entre le début de son cycle de certification et la fin de la quatrième année de son cycle ;
- **ET** moins de dix-huit mois avant la fin de son cycle de certification.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

● OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Mises à jour des évolutions législatives, techniques.
- Etablir le rapport de repérage et de diagnostic termites.

● NATURE D'ACTION DE FORMATION

Développement des compétences - Perfectionnement technique et des connaissances.

« Modalités de contrôle de l'assiduité : attestation d'assiduité + feuille d'émargement ».

CONTENU DE LA FORMATION

Jour 1 :

RAPPEL DES TEXTES REGLEMENTAIRES EN VIGUEUR (4h00)

Textes concernant la certification des opérateurs de diagnostics

- Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

Textes relatifs au diagnostic termites

- Arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites
- Norme NF P 03-201 (Février 2016) Diagnostic technique — État du bâtiment relatif à la présence de termites
- Norme NF P 03-200 Mai 2016 : Agents de dégradation biologique du bois – Constat de l'état parasitaire dans les immeubles bâtis et non bâtis et sur les ouvrages – Modalités générales

Objectifs : Rappel des évolutions techniques, législatives et réglementaires liées aux termites.

Moyens pédagogiques : Cours de formation / Normes et arrêtés.

REALISATION D'UN DIAGNOSTIC (3h00)

Etude de cas :

A partir des documents disponibles sur l'espace e-learning, l'apprenant devra :

- préparer sa mission
- réaliser sa mission
- saisir son rapport sur son logiciel et présentation des résultats
- déposer le rapport dans l'espace dédié
- correction

QCM de validation des acquis

Objectifs : Se préparer pour la recertification termites.

Moyens pédagogiques : Exercices pratiques / QCM

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

● MOYENS MIS EN OEUVRES ET METHODE D'ANIMATION

- Présence de supports de cours sur l'espace personnel de la plateforme Digiforma
- Présence de QCM via le logiciel Évalbox
- Présence de textes règlementaires et modèles de rapports vierges
- Émargements sur la plateforme Digiforma pour les apprenants + formateurs

EVALUATION DE LA FORMATION/SANCTION DE LA FORMATION

- QCM en cours de formation et QCM de validation des acquis
- Certification du module termites par un organisme de certifications agréé COFRAC.

SUR QUOI PORTENT LES EVALUATION ?

L'évaluation porte sur les acquis de la formation.

SANCTION VISEE PAR LA FORMATION

- Attestation de formation continue termites.
- Certificat pour le module : termites : certifications obligatoires à l'exercice du métier de diagnostiqueur immobilier

LES COORDONNEES DE LA PERSONNE A CONTACTER POUR TOUTES DEMANDES D'INFORMATION

Madame PARENA Laure

Adresse :

730 rue Théophraste Renaudot
34430 Saint Jean de Védas

Tel : 04 67 50 50 58

Mail : lparena@fdti.fr

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

● **LA DUREE TOTALE DE LA FORMATION :**

7 heures

● **LE LIEU**

C'est une formation à distance

● **ORGANISATION FORMATION :**

Il s'agit d'une formation continue en distanciel